

(19)



(11)

EP 3 251 650 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
06.12.2017 Bulletin 2017/49

(51) Int Cl.:
A61G 5/12 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **17171442.1**

(22) Date de dépôt: **17.05.2017**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(72) Inventeurs:
• **DUBLY, Hervé**
B7700 Mouscron (BE)
• **LECUYER, Julien**
62140 Guigny (FR)

(74) Mandataire: **Balesta, Pierre**
Cabinet Beau de Loménie
Immeuble Eurocentre
179 Boulevard de Turin
59777 Lille (FR)

(30) Priorité: **31.05.2016 FR 1654880**

(71) Demandeur: **Acime Frame**
59110 La Madeleine (FR)

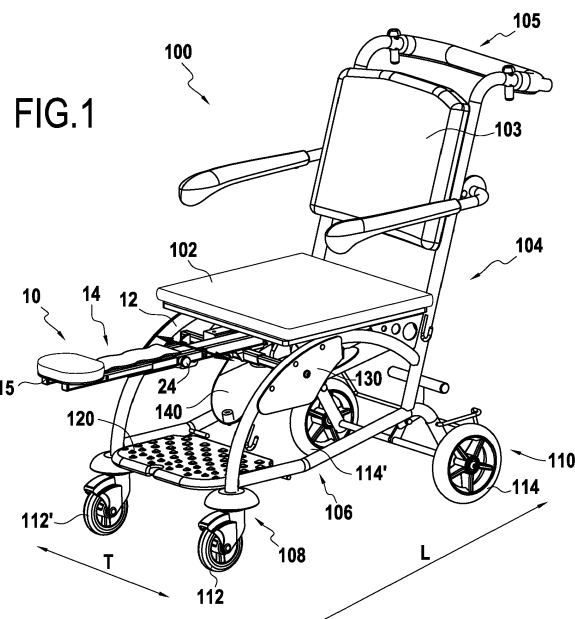
(54) REPOSE-PLATRE POUR CHAISE DE TRANSFERT MEDICALE

(57) L'invention concerne un repose-plâtre (10) pour une chaise de transfert médicale (100) ayant une direction transversale (T), un siège (102), un châssis (104) supportant le siège et un moyen de réglage fixé sur le châssis en s'étendant transversalement sous le siège.

De manière caractéristique, le repose-plâtre comporte :

- des moyens de montage (12) comprenant une première extrémité pour être montée sur une portion du moyen de

réglage de la chaise, et une seconde extrémité (18) ;
- un moyen de support (14) monté sur la seconde extrémité et configuré pour supporter une partie d'un membre inférieur d'un utilisateur disposé sur le siège ;
- la première extrémité des moyens de montage étant configurée pour coulisser le long du moyen de réglage selon la direction transversale, de manière que le repose-plâtre prend alternativement une position gauche et une position droite.



Description

Arrière-plan de l'invention

[0001] La présente invention a pour objet un repose-plâtre pour une chaise de transfert médicale, un kit de montage d'un tel repose-plâtre et une chaise de transfert médicale comportant un tel repose-plâtre.

[0002] Une chaise de transfert médicale trouve en particulier une application dans les hôpitaux, ou autres lieux dans lesquels des soins doivent être prodigués à des patients. Dans ces lieux, les patients doivent habituellement être transférés d'un endroit à un autre, par exemple pour passer différents examens ou subir différents traitements. Lorsque la condition du patient le permet, le transfert est effectué au moyen d'une chaise de transfert médicale, conduite, par exemple, par un opérateur médical tel qu'un brancardier. Le patient transporté sur la chaise de transfert médicale peut présenter au moins un membre inférieur au moins partiellement plâtré ; la chaise de transfert médicale doit alors comporter un repose-plâtre ayant un moyen de support configuré pour supporter une partie dudit membre inférieur plâtré.

[0003] Il est connu des repose-plâtres qui peuvent être montés, par exemple par un système de visserie, sur le châssis d'une chaise de transfert médicale. Le châssis de la chaise de transfert médicale présente, pour ce faire, un système de montage configuré pour coopérer avec le repose-plâtre. Les opérations de montage et de démontage du repose-plâtre sont cependant complexes et les pièces nécessaires à ces opérations sont habituellement nombreuses, ce qui augmente le risque de perte de l'un de ces éléments, et, par suite, le risque de compromettre l'utilisation du repose-plâtre.

[0004] En outre, les opérations de montage et de démontage doivent être répétées pour adapter le montage à l'utilisateur de la chaise, et plus particulièrement au côté du corps de l'utilisateur dont le membre inférieur est plâtré. Par ailleurs, de tels repose-plâtres sont habituellement adaptés à une morphologie particulière, de sorte qu'une pluralité de repose-plâtres est à prévoir pour adapter l'utilisation de la chaise de transfert médicale à différents patients.

Objet et résumé de l'invention

[0005] La présente invention a pour but de résoudre, parmi d'autres, les insuffisances décrites plus haut des repose-plâtres pour chaise de transfert médicale connus de l'art antérieur, en proposant un repose-plâtre configuré pour être monté sur une chaise de transfert médicale dont le montage peut facilement et rapidement être modifié pour être adapté au côté du membre inférieur de l'utilisateur qu'il doit supporter.

[0006] Ce but est atteint par le fait que l'invention porte sur un repose-plâtre pour une chaise de transfert médicale ayant une direction transversale, un siège, un châssis supportant le siège et un moyen de réglage fixé sur

le châssis en s'étendant transversalement sous le siège, le repose-plâtre comportant :

- des moyens de montage s'étendant selon une direction longitudinale et comprenant une première extrémité longitudinale configurée pour être montée sur une portion du moyen de réglage de la chaise, et une seconde extrémité longitudinale opposée à la première extrémité longitudinale ;
- un moyen de support configuré pour supporter une partie d'un membre inférieur d'un utilisateur disposé sur le siège de la chaise lorsque le repose-plâtre est monté sur la chaise, le moyen de support étant monté sur la seconde extrémité longitudinale des moyens de montage ;
- la première extrémité longitudinale des moyens de montage du repose-plâtre étant configurée pour coulisser le long du moyen de réglage selon la direction transversale, de manière que le repose-plâtre prend alternativement une position gauche et une position droite dans lesquelles le moyen de support est disposé de manière à supporter respectivement une partie du membre inférieur gauche et du membre inférieur droit de l'utilisateur lorsque le repose-plâtre est monté sur la chaise.

[0007] Les moyens de montage permettent ainsi de monter facilement et solidement le repose-plâtre sur une chaise de transfert médicale ; en outre, le moyen de support permet de supporter le membre plâtré de l'utilisateur, et ainsi d'améliorer son confort et sa sécurité lors de son déplacement au moyen de la chaise de transfert médicale.

[0008] Par ailleurs, la possibilité pour la première extrémité longitudinale de coulisser le long du moyen de réglage facilite la modification du montage du repose-plâtre sur la chaise de transfert médicale pour l'adapter à différentes infirmités de patients devant être transportés. Les manipulations sont ainsi réduites de manière à faciliter l'utilisation du repose-plâtre et à améliorer la sécurité du patient lors de son installation sur la chaise de transfert.

[0009] En d'autres termes, le repose-plâtre est configuré pour être monté de manière à supporter alternativement la jambe gauche et la jambe droite du patient installé sur la chaise de transfert, et pour passer facilement et rapidement de l'une à l'autre des positions.

[0010] L'invention est déclinée ci-après dans une série de variantes de réalisation, qui peuvent être considérées seules ou en combinaison avec une ou plusieurs des précédentes.

[0011] Avantageusement, le repose-plâtre comporte en outre des moyens de blocage configurés pour coopérer avec la première extrémité longitudinale de manière à bloquer le repose-plâtre dans l'une ou l'autre des positions gauche et droite.

[0012] Par cette disposition, le repose-plâtre ne risque pas de passer accidentellement de l'une à l'autre des

positions gauche et droite ; la sécurité et le confort du patient disposé sur la chaise de transfert sont ainsi améliorés.

[0013] De manière avantageuse, le repose-plâtre comprend en outre des moyens d'inclinaison configurés pour modifier l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens de montage lorsque le repose-plâtre est monté sur la chaise.

[0014] La présence des moyens d'inclinaison permet d'améliorer le confort de l'utilisateur, en modifiant l'inclinaison de sa jambe lorsqu'elle est supportée par le moyen de support du repose-plâtre, et d'adapter le montage du repose-plâtre à des utilisateurs présentant des morphologies et/ou des infirmités différentes.

[0015] De préférence, le repose-plâtre comporte en outre des moyens de verrouillage configurés pour coopérer avec les moyens d'inclinaison de manière à verrouiller l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens de montage.

[0016] Les moyens de verrouillage, en empêchant une modification accidentelle de l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens de montage du repose-plâtre, améliorent encore la sécurité et le confort de l'utilisateur.

[0017] Avantageusement, les moyens d'inclinaison sont configurés de manière que lorsque le repose-plâtre est monté sur la chaise, les moyens de montage prennent alternativement au moins une position horizontale dans laquelle la direction longitudinale des moyens de montage s'étend de manière sensiblement horizontale, et une première position inclinée dans laquelle la direction longitudinale des moyens de montage s'étend de manière inclinée par rapport à une direction horizontale.

[0018] De manière avantageuse, dans la première position inclinée, la direction longitudinale est inclinée d'un angle compris entre 5° et 25°, de préférence de l'ordre de 15°.

[0019] De préférence, les moyens d'inclinaison sont configurés de manière que lorsque le repose-plâtre est monté sur la chaise, les moyens de montage peuvent également prendre au moins une deuxième position inclinée dans laquelle la direction longitudinale des moyens de montage s'étend de manière inclinée par rapport à une direction horizontale.

[0020] Avantageusement, dans la deuxième position inclinée, la direction longitudinale est inclinée d'un angle compris entre 20° et 40°, de préférence de l'ordre de 30°.

[0021] Les moyens d'inclinaison permettent ainsi de modifier facilement l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens de montage, de manière à adapter la disposition du repose-plâtre à différentes morphologies et/ou infirmités d'utilisateurs.

[0022] De manière avantageuse, les moyens d'inclinaison comportent des moyens de rappel configurés pour ramener les moyens de montage dans la position horizontale lorsque les moyens d'inclinaison sont déverrouillés.

[0023] Par cette disposition, la modification du réglage de l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens

de montage est facilitée.

[0024] Avantageusement, le passage de la position horizontale à l'une et/ou l'autre des première et deuxième positions inclinées est réalisé par gravité, lorsque les moyens d'inclinaison sont déverrouillés, soit du seul fait du poids du moyen de support, soit du fait du poids du moyen de support combiné à celui du membre inférieur qu'il supporte.

[0025] De préférence, les moyens de montage comportent en outre un premier bras télescopique et un second bras télescopique s'étendant tous deux selon la direction longitudinale, la première extrémité longitudinale étant montée sur le premier bras télescopique, le moyen de support étant monté sur le second bras télescopique, les premier et second bras télescopiques étant configurés pour être coulissés l'un dans l'autre de manière à modifier la distance séparant le moyen de support du siège lorsque le repose-plâtre est monté sur la chaise.

[0026] La disposition du moyen de support du repose-plâtre peut ainsi facilement être modifiée, sans compliquer significativement la structure du repose-plâtre selon la présente invention, de manière à l'adapter à différentes morphologies et/ou infirmités d'utilisateurs. En outre, l'utilisation de premier et second bras télescopiques montés coulissants l'un dans l'autre contribue à la rigidité et à la solidité de la structure du repose-plâtre, et par suite à la sécurité et au confort de l'utilisateur disposé sur la chaise de transfert médicale.

[0027] Avantageusement, les premier et second bras télescopiques sont configurés de manière que le repose-plâtre peut prendre une position escamotée dans laquelle le moyen de support est disposé sous le siège, lorsque le repose-plâtre est monté sur la chaise.

[0028] Par cette disposition, l'encombrement de la chaise sur laquelle est monté le repose-plâtre selon la présente invention peut être limité, en particulier lorsque la chaise de transfert n'est pas utilisée pour transporter un utilisateur, ou lorsque la chaise est utilisée pour transporter un patient ne nécessitant pas qu'une partie d'un de ses membres inférieurs soit supportée par le repose-plâtre. En outre, la possibilité d'agencer le repose-plâtre dans une position escamotée évite de devoir démonter le repose-plâtre, par exemple lorsque la chaise de transfert est utilisée pour transporter un utilisateur ne nécessitant pas l'utilisation d'un tel repose-plâtre, ou lorsque la chaise de transfert médicale n'est pas utilisée.

[0029] De préférence, l'invention porte aussi sur un kit de montage d'un repose-plâtre sur une chaise de transfert médicale ayant une direction transversale, un siège et un châssis supportant le siège, le kit comportant un moyen de réglage, des moyens de fixation configurés pour fixer le moyen de réglage sur le châssis de la chaise de transfert médicale de manière qu'il s'étende transversalement sous le siège, et un repose-plâtre selon la présente invention.

[0030] Le kit de montage permet ainsi de monter facilement le repose-plâtre selon la présente invention sur tous types de chaises de transfert médicale, voire sur

d'autres types d'éléments de mobilier comportant un châssis supportant un siège.

[0031] De manière avantageuse, l'invention porte aussi sur une chaise de transfert médicale ayant des directions longitudinale et transversale et comprenant un siège, un châssis supportant le siège, un moyen de réglage fixé sur le châssis en s'étendant transversalement sous le siège, la chaise de transfert comportant en outre un repose-plâtre selon la présente invention, les moyens de montage étant montés coulissants sur le moyen de réglage.

[0032] La chaise de transfert médicale selon la présente invention peut ainsi être utilisée pour transporter différents types d'utilisateurs, en particulier s'agissant du côté de leur corps dont un membre inférieur est plâtré.

[0033] De préférence, le châssis comporte en outre une structure de déplacement ayant des parties avant et arrière, la partie avant de la chaise étant configurée pour être emboîtée dans la partie arrière d'une chaise équivalente.

[0034] Avantageusement, la structure de déplacement présente une forme convergeant vers la partie avant.

[0035] De manière avantageuse, des moyens de déplacement avant et des moyens de déplacement arrière sont fixés respectivement aux parties avant et arrière de la structure de déplacement.

[0036] En d'autres termes, considéré dans un plan transversal à la direction longitudinale de la chaise, l'encombrement des moyens de déplacement avant est inférieur à l'encombrement des moyens de déplacement arrière. Par cette disposition, lorsque la partie avant est emboîtée dans la partie arrière d'une chaise équivalente et lorsque les moyens de déplacement arrière comportent deux éléments de déplacement arrière espacés l'un de l'autre, les moyens de déplacement avant sont engagés entre les deux éléments de déplacement arrière, de manière à contribuer à la compacité de l'ensemble constitué par les deux chaises emboîtées l'une dans l'autre.

[0037] En outre, par l'écartement des deux éléments de déplacement arrière, la direction de la chaise selon la présente invention est améliorée.

[0038] De préférence, le châssis comporte en outre des moyens d'actionnement configurés pour coopérer avec les moyens d'inclinaison pour permettre à l'utilisateur disposé sur le siège de modifier l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens de montage du repose-plâtre.

[0039] Par cette disposition, l'utilisateur peut facilement modifier l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens de montage, et par là même son confort, sans requérir une assistance extérieure.

[0040] Avantageusement, le châssis comporte en outre un système de montage disposé sous le siège et configuré pour coopérer avec des accessoires, par exemple une porte-obus ou un porte-documents.

[0041] De manière avantageuse, le châssis comporte en outre une structure d'assise, sur laquelle est fixé le siège, le système de montage étant fixé sur la structure

d'assise.

[0042] Le système de montage permet ainsi de monter différents accessoires sur la chaise de transfert médicale, de manière à l'adapter facilement et rapidement à la morphologie et à l'infirmité du patient transporté. En outre, le système de montage est configuré de manière qu'il ne s'oppose pas à l'emboîtement de la chaise dans une chaise équivalente, ni au déploiement et au réglage du repose-plâtre selon la présente invention.

Brève description des dessins

[0043] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement et de manière complète à la lecture de la description ci-après d'un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif et en référence aux dessins annexés suivants sur lesquels :

- la figure 1 représente schématiquement un exemple de chaise de transfert médicale comportant un repose-plâtre selon la présente invention ;
- la figure 2 représente schématiquement le montage d'un exemple de repose-plâtre sur le moyen de réglage fixé sur une chaise de transfert médicale ;
- la figure 3 représente schématiquement un exemple de chaise de transfert médicale comportant un repose-plâtre dans une position escamotée ;
- les figures 4 et 5 représentent schématiquement des vues en perspective des moyens d'inclinaison d'un repose-plâtre selon la présente invention, alternativement dans une position d'usage et dans une position escamotée ;
- les figures 6A, 6B et 6C représentent schématiquement une vue de côté d'une chaise de transfert médicale, la direction longitudinale des moyens de montage présentant différentes inclinaisons ; et
- la figure 7 représente plusieurs chaises de transfert médicales équipées de repose-plâtres selon la présente invention, les chaises étant emboîtées les unes dans les autres.

Description détaillée de l'invention

[0044] Tel que représenté sur les différentes figures, le repose-plâtre 10 selon la présente invention est configuré pour être monté sur une chaise de transfert médicale 100.

[0045] La chaise de transfert médicale 100 présente une direction longitudinale L et une direction transversale T ; elle comporte en outre un siège 102 et un dossier 103, tous deux montés sur un châssis 104 ; en outre, la chaise 100 comporte des moyens de conduite 105 configurés pour permettre de déplacer la chaise de transfert médicale 100.

[0046] Le châssis 104 comporte une structure de déplacement 106 ayant des parties avant et arrière 108, 110, la structure de déplacement 106 présentant une for-

me convergeant vers la partie avant **108**, de manière à permettre à plusieurs chaises de transfert médicales **100**, **100'**, **100''**, **100'''** selon la présente invention, tel que cela est représenté sur la figure **7**, d'être emboîtées les unes dans les autres, la partie avant d'une première chaise étant configurée pour être emboîtée dans la partie arrière d'une seconde chaise équivalente.

[0047] La structure de déplacement **106** comporte également des premier et deuxième moyens de déplacement avant **112**, **112'**, montés sur sa partie avant **108**, et des premier et second moyens de déplacement arrière **114**, **114'**, montés sur sa partie arrière **110** ; par exemple et de manière non limitative, les moyens de déplacement **112**, **112'**, **114**, **114'** comportent des roues configurées pour faciliter le déplacement de la chaise de transfert médicale **100**.

[0048] La chaise **100** comporte également des première et seconde plaques de montage **130**, **130'** montées sur le châssis **104**, par exemple et de manière non limitative entre le siège **102** et la structure de déplacement **106**, en s'étendant de manière sensiblement parallèle l'une à l'autre ; les plaques de montage **130**, **130'** s'étendent, par exemple et de manière non limitative, dans un plan sensiblement parallèle à la direction longitudinale **L** de la chaise de transfert médicale **100**.

[0049] En outre, la chaise **100** comporte un moyen de réglage **118** monté sur le châssis **104** par les première et seconde plaques de montage **130**, **130'**, le moyen de réglage **118** s'étendant selon la direction transversale **T** sous le siège **102**. Par exemple et de manière non limitative, dans la divulgation du repose-plâtre **10** représentée sur les différentes figures, le moyen de réglage **118** prend la forme d'une tige de montage, de sorte que dans la suite de la présente description, on utilisera indifféremment les termes « tige de montage » et « moyen de réglage » ; on pourrait cependant bien évidemment concevoir, sans sortir du cadre de la présente invention, toute autre forme du moyen de réglage **118** de manière qu'il soit configuré pour permettre le coulissement d'une première extrémité **16** de moyens de montage **12** du repose-plâtre **10**.

[0050] Tel que cela sera décrit plus en détails par la suite, par exemple et de manière non limitative, la tige de montage **118** est fixée de manière pivotante sur les première et seconde plaques de montage **130**, **130'**, la tige de montage **118** pouvant ainsi pivoter autour de son axe longitudinal.

[0051] Tel que représenté en particulier sur la figure **4**, la chaise de transfert médicale **100** comporte en outre des moyens d'actionnement **116** ayant une poignée d'actionnement **117**, les moyens d'actionnement **116** étant disposés par exemple et de manière non limitative sous le siège **104** sur la seconde plaque de montage **130'**, de manière que la poignée d'actionnement **117** soit aisément actionnable par un utilisateur disposé en position assise sur la chaise **100**.

[0052] La chaise **100** comporte également un dispositif repose-pieds **120**, monté sur la partie avant **108** de la

structure de déplacement **106**, et un système de montage **122** monté sur le châssis **104** et disposé, par exemple et de manière non limitative, sous le siège **102** ; l'utilité de ce système de montage **122** apparaîtra plus clairement par la suite.

[0053] Les moyens de montage **12** du repose-plâtre **10** selon la présente invention s'étendent selon une direction longitudinale. Dans la suite de la description, la direction longitudinale des moyens de montage **12** du repose-plâtre **10** sera confondue avec la direction longitudinale **L** de la chaise **100** ; on pourrait bien évidemment concevoir, sans sortir du cadre de la présente invention, un repose-plâtre **10** dont la direction longitudinale serait distincte, voire inclinée, par rapport à la direction longitudinale **L** de la chaise de transfert médicale **100**.

[0054] La première extrémité longitudinale **16** des moyens de montage **12** est configurée pour être montée sur une portion de la tige de montage **118** qui s'étend entre les première et seconde plaques de montage **130**, **130'** ; les moyens de montage **12** comportent en outre une seconde extrémité longitudinale **18** opposée à la première extrémité longitudinale **16**.

[0055] Le repose-plâtre **10** comporte également un moyen de support **14** qui est configuré pour supporter une partie d'un membre inférieur d'un utilisateur disposé sur le siège **102** lorsque le repose-plâtre **10** est monté sur la chaise **100**, le moyen de support **14** étant monté sur la seconde extrémité longitudinale **18** des moyens de montage **12**.

[0056] Tel que représenté en particulier sur les figures **1** et **2**, la première extrémité longitudinale **16** des moyens de montage **12** est configurée pour coulisser le long de la tige de montage **118** selon la direction transversale **T**, de sorte que le repose-plâtre **10** peut prendre alternativement une position gauche et une position droite dans lesquelles le moyen de support **14** est disposé de manière à supporter respectivement une partie du membre inférieur gauche et du membre inférieur droit de l'utilisateur disposé sur le siège **102**.

[0057] Par exemple et de manière non limitative, la première extrémité longitudinale **16** et la tige de montage **118** présentent toutes deux une section tubulaire, par exemple de section carrée, conformée de manière à permettre le coulissement de la première extrémité longitudinale **16** le long de la tige de montage **118** selon la direction transversale **T**.

[0058] On comprend ainsi que la course du repose-plâtre **10** le long de la tige de montage **118** selon la direction transversale **T** est limitée par les première et seconde plaques de montage **130**, **130'**, fixées sur le châssis **104**. Ainsi, le repose-plâtre **10** est configuré de manière que la première extrémité longitudinale **16** de ses moyens de montage **12** peut prendre toute position intermédiaire entre les positions extrêmes disposées à proximité des première et seconde plaques de montage **130**, **130'**.

[0059] Le repose-plâtre **10** comporte également des moyens de blocage **40** qui sont configurés pour coopérer

avec la première extrémité longitudinale **16** en sorte de bloquer le repose-plâtre **10** dans l'une ou l'autre des positions gauche et droite. Par exemple et de manière non limitative, les moyens de blocage **40** comportent un ergot configuré pour coopérer avec un orifice formé dans la tige de montage **118**, de manière à bloquer le coulisement de la première extrémité longitudinale **16** le long de la tige de montage **118**.

[0060] Par ailleurs, le repose-plâtre **10** comporte des moyens d'inclinaison **30** configurés pour modifier l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens de montage **12** lorsque le repose-plâtre **10** est monté sur la chaise **100**. Par exemple et de manière non limitative, les moyens d'inclinaison **30** comportent une plaque de guidage **32** qui coopère avec la tige de montage **118**, des orifices de verrouillage **34**, **34'**, **34''** étant formés dans ladite plaque de guidage **32**.

[0061] Les moyens d'inclinaison **30** comportent également des moyens de rappel **36**, qui comprennent par exemple un ressort, et dont l'utilité apparaîtra plus clairement par la suite, et un doigt d'indexage **38** qui est conformé pour être engagé alternativement dans chacun des orifices **34**, **34'**, **34''** formés dans la plaque de guidage **32**. L'extrémité du doigt d'indexage **38** opposée à celle configurée pour être engagée dans la plaque de montage **32** coopère avec la poignée d'actionnement **117** des moyens d'actionnement **116**.

[0062] Ainsi, en actionnant la poignée d'actionnement **117** des moyens d'actionnement **116** de la chaise **100**, l'utilisateur retire le doigt d'indexage **38** de la plaque de guidage **32** de manière à permettre de modifier l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens de montage **12**.

[0063] Tel que représenté en particulier sur les figures **6A** à **6C**, le repose-plâtre **10** selon la présente invention est ainsi configuré de manière que l'inclinaison de la direction longitudinale de ses moyens de montage **12** peut prendre alternativement au moins trois valeurs, la direction longitudinale pouvant alternativement être sensiblement horizontale, tel que représenté sur la figure **6A**, présenter une première inclinaison de l'ordre de 15° par rapport à une direction horizontale, tel que représenté sur la figure **6B**, ou présenter une deuxième inclinaison de l'ordre de 30° par rapport à une direction horizontale, tel que représenté sur la figure **6C**.

[0064] On pourrait concevoir, sans sortir du cadre de la présente invention, un repose-plâtre **10** dont les moyens d'inclinaison **30** seraient configurés de manière que la direction longitudinale des moyens de montage **12** puisse prendre plus que trois positions.

[0065] L'augmentation de l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens de montage **12** est réalisée en exerçant une pression sur les moyens de montage **12**, par exemple par l'intermédiaire du moyen de support **14**, ou simplement par gravité du repose-plâtre **10**, lorsque le doigt d'indexage **38** est retiré axialement de la plaque de guidage **32**. L'augmentation de l'inclinaison entraîne alors le pivotement de la plaque de guidage **32** par rap-

port à la seconde plaque de montage **130'** jusqu'à ce que le doigt d'indexage **38** se trouve en regard de l'un des orifices **34**, **34'**, **34''** formés dans la plaque de guidage **32**.

[0066] Le repose-plâtre **10** selon la présente invention comporte ainsi des moyens de verrouillage qui comprennent le doigt d'indexage **38** et les orifices **34**, **34'**, **34''** formés dans la plaque de guidage **32**, lesdits moyens de verrouillage étant configurés pour coopérer avec les moyens d'inclinaison **30** pour verrouiller l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens de montage **12**.

[0067] Par ailleurs, les moyens de rappel **36** sont configurés pour ramener les moyens de montage **12** dans la position dans laquelle la direction longitudinale s'étend de manière sensiblement horizontale lorsque les moyens d'inclinaison **30** sont déverrouillés.

[0068] Tel que représenté en particulier sur les figures **4** et **5**, les moyens de montage **12** du repose-plâtre **10** comportent également un premier bras télescopique **20** sur lequel est montée la première extrémité longitudinale **16**, et un second bras télescopique **22**, sur lequel est monté le moyen de support **14**; les premier et second bras télescopiques **20**, **22** s'étendent tous deux selon la direction longitudinale des moyens de montage **12** et sont configurés pour être coulisés l'un dans l'autre de manière à modifier la distance qui sépare le moyen de support **14** du siège **102**.

[0069] Tel que représenté sur les figures **4** et **5**, les moyens de montage **12** sont ainsi configurés pour prendre alternativement une position d'usage, dans laquelle le moyen de support **14** est agencé de manière à supporter une partie d'un membre inférieur d'un utilisateur assis sur le siège **102** de la chaise **100**, tel que représenté sur la figure **4**, ou une position escamotée dans laquelle le moyen de support **14** est disposé sous le siège **102**; par exemple et de manière non limitative, les moyens de montage **12** sont configurés de manière que, dans la position escamotée, le moyen de support **14** affleure l'extrémité avant du siège **102**.

[0070] Le repose-plâtre **10** comporte en outre un moyen de coulisement **24**, comportant par exemple et de manière non limitative un doigt d'indexage, qui est configuré pour bloquer la position relative du deuxième bras télescopique **22** par rapport au premier bras télescopique **20**, de manière à empêcher un passage accidentel de l'une à l'autre des positions d'utilisation et escamotée.

[0071] On pourrait bien évidemment concevoir, sans sortir du cadre de la présente invention, un repose-plâtre **10** dont les moyens de montage **12** comporteraient plus que deux bras télescopiques montés coulissants l'un dans l'autre de manière à encore améliorer, en particulier, la compacité du repose-plâtre **10** lorsqu'il n'est pas utilisé pour supporter une partie d'un membre d'un utilisateur, ainsi que l'adaptabilité du repose-plâtre **10** à d'autres morphologies et/ou infirmités.

[0072] Les moyens de montage **12** comportent également un système de butée configuré pour limiter le cou-

lisement des premier et second bras télescopiques **20**, **22** l'un par rapport à l'autre, de manière à empêcher la désolidarisation accidentelle des bras télescopiques, voire le démontage accidentel des moyens de montage **12** de la chaise de transfert médicale **100**.

[0073] Tel que représenté en particulier sur la figure **1**, le moyen de support **14** comporte en outre un dispositif de maintien **15**, qui comprend par exemple et de manière non limitative un coussin, configuré pour amortir le contact du membre de l'utilisateur sur le moyen de support **14**.

[0074] Tel que représenté sur les différentes figures, le système de montage **122** de la chaise de transfert médicale **100** est configuré pour coopérer avec des accessoires, par exemple un porte-obus **140**, un porte-documents ou tout autre accessoire pouvant équiper une chaise de transfert médicale.

[0075] Ainsi, pour faire passer le repose-plâtre **10** d'une position escamotée, tel que représenté en particulier sur la figure **3**, à une position d'usage, tel que représenté sur la figure **1**, on exerce tout d'abord une traction sur la seconde extrémité longitudinale **18** des moyens de montage **12** qui affleurent le siège **102** ; le second bras télescopique **22** est ainsi partiellement ou totalement coulissé par rapport au premier bras télescopique **20**. On pourrait concevoir la présence d'une poignée, par exemple disposée sous le moyen de support **14**, de manière à faciliter le passage du repose-plâtre de la position escamotée à la position d'usage.

[0076] Par exemple et de manière non limitative, le passage de la position escamotée à la position d'usage est réalisé lorsque la direction longitudinale des moyens de montage **12** s'étend selon une direction sensiblement horizontale.

[0077] On actionne ensuite les moyens de blocage **40** de manière à permettre le coulissement de la première extrémité longitudinale **16** le long de la tige de montage **118** selon la direction transversale **T**, pour adapter la position du moyen de support **14** du repose-plâtre **10** au patient que la chaise **100** doit recevoir.

[0078] On ajuste ensuite, si besoin, l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens de montage **12**, après avoir actionné les moyens d'actionnement **116** qui coopèrent avec les moyens de verrouillage de manière à déverrouiller les moyens d'inclinaison **30**.

[0079] Le procédé de déploiement du repose-plâtre **10** peut en outre comporter une étape d'ajustement de la distance du moyen de support **14**, obtenu en actionnant le moyen de coulissement **24** de manière à ajuster la disposition des premier et second bras télescopiques **20**, **22** relativement l'un à l'autre.

[0080] L'invention porte également sur un kit de montage d'un repose-plâtre sur une chaise de transfert médicale comportant un repose-plâtre **10** selon la présente invention, une tige de montage **118** et des moyens de fixation, qui comportent en l'espèce les première et seconde plaques de montage **130**, **130'**, pour permettre de fixer la tige de montage **118** sur le châssis **104** de la

chaise de transfert médicale.

[0081] La description ci-dessus est donnée à titre d'exemple et n'est donc pas limitative de l'invention.

[0082] En particulier, le repose-plâtre selon la présente invention, bien que particulièrement adapté au domaine médical, peut également équiper tout élément de mobilier permettant de transporter une personne.

10 Revendications

1. Repose-plâtre (10) pour une chaise de transfert médicale (100) ayant une direction transversale (T), un siège (102), un châssis (104) supportant le siège et un moyen de réglage (118) fixé sur le châssis en s'étendant transversalement sous le siège, le repose-plâtre étant **caractérisé en ce qu'il** comporte :

- des moyens de montage (12) s'étendant selon une direction longitudinale et comprenant une première extrémité (16) longitudinale configurée pour être montée sur une portion du moyen de réglage de la chaise, et une seconde extrémité longitudinale (18) opposée à la première extrémité longitudinale ;

- un moyen de support (14) configuré pour supporter une partie d'un membre inférieur d'un utilisateur disposé sur le siège de la chaise lorsque le repose-plâtre est monté sur la chaise, le moyen de support étant monté sur la seconde extrémité longitudinale des moyens de montage ;

- la première extrémité longitudinale des moyens de montage étant configurée pour coulisser le long du moyen de réglage selon la direction transversale, de manière que le repose-plâtre prend alternativement une position gauche et une position droite dans lesquelles le moyen de support est disposé de manière à supporter respectivement une partie du membre inférieur gauche et du membre inférieur droit de l'utilisateur lorsque le repose-plâtre est monté sur la chaise.

2. Repose-plâtre (10) selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre des moyens de blocage (40) configurés pour coopérer avec la première extrémité longitudinale de manière à bloquer le repose-plâtre dans l'une ou l'autre des positions gauche et droite.

3. Repose-plâtre (10) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre des moyens d'inclinaison (30) configurés pour modifier l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens de montage lorsque le repose-plâtre est monté sur la chaise.

4. Repose-plâtre (10) selon la revendication 3, **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre des moyens de verrouillage (38, 34, 34', 34'') configurés pour coopérer avec les moyens d'inclinaison de manière à verrouiller l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens de montage.
5. Repose-plâtre (10) selon la revendication 3 ou 4, **caractérisé en ce que** les moyens d'inclinaison sont configurés de manière que lorsque le repose-plâtre est monté sur la chaise, les moyens de montage prennent alternativement au moins une position horizontale dans laquelle la direction longitudinale des moyens de montage s'étend de manière sensiblement horizontale, et une première position inclinée dans laquelle la direction longitudinale des moyens de montage s'étend de manière inclinée par rapport à une direction horizontale.
6. Repose-plâtre (10) selon les revendications 4 et 5, **caractérisé en ce que** les moyens d'inclinaison comportent des moyens de rappel (36) configurés pour ramener les moyens de montage dans la position horizontale lorsque les moyens d'inclinaison sont déverrouillés.
7. Repose-plâtre (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** les moyens de montage comportent en outre un premier bras télescopique (20) et un second bras télescopique (22) s'étendant tous deux selon la direction longitudinale, la première extrémité longitudinale étant montée sur le premier bras télescopique, le moyen de support étant monté sur le second bras télescopique, les premier et second bras télescopiques étant configurés pour être coulissés l'un dans l'autre de manière à modifier la distance séparant le moyen de support du siège lorsque le repose-plâtre est monté sur la chaise.
8. Repose-plâtre (10) selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** les premier et second bras télescopiques sont configurés de manière que le repose-plâtre peut prendre une position escamotée dans laquelle le moyen de support est disposé sous le siège, lorsque le repose-plâtre est monté sur la chaise.
9. Kit de montage d'un repose-plâtre sur une chaise de transfert médicale ayant une direction transversale, un siège (102) et un châssis (104) supportant le siège, le kit comportant un moyen de réglage (118), des moyens de fixation (130, 130') configurés pour fixer le moyen de réglage sur le châssis (104) de la chaise de transfert médicale de manière qu'il s'étende transversalement sous le siège, et un repose-plâtre (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8.
10. Chaise de transfert médicale (100) ayant des directions longitudinale (L) et transversale (T) et comprenant :
- un siège (102) ;
 - un châssis (104) supportant le siège ;
 - un moyen de réglage (118) fixé sur le châssis en s'étendant transversalement sous le siège ;
- la chaise de transfert comportant en outre un repose-plâtre (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, les moyens de montage étant montés coulissants sur le moyen de réglage.
11. Chaise (100) selon la revendication 10, **caractérisée en ce que** le châssis comporte en outre une structure de déplacement (106) ayant des parties avant (108) et arrière (110), la partie avant de la chaise étant configurée pour être emboîtée dans la partie arrière d'une chaise équivalente.
12. Chaise (100) selon la revendication 11, **caractérisée en ce que** la structure de déplacement présente une forme convergeant vers la partie avant.
13. Chaise (100) selon l'une quelconque des revendications 10 à 12 comportant un repose-plâtre selon l'une quelconque des revendications 3 à 6, le châssis comportant en outre des moyens d'actionnement (116) configurés pour coopérer avec les moyens d'inclinaison (30) pour permettre à l'utilisateur disposé sur le siège de modifier l'inclinaison de la direction longitudinale des moyens de montage du repose-plâtre.
14. Chaise (100) selon l'une quelconque des revendications 10 à 13, **caractérisée en ce que** le châssis comporte en outre un système de montage (122) disposé sous le siège et configuré pour coopérer avec des accessoires, par exemple une porte-obus (140).

FIG.1

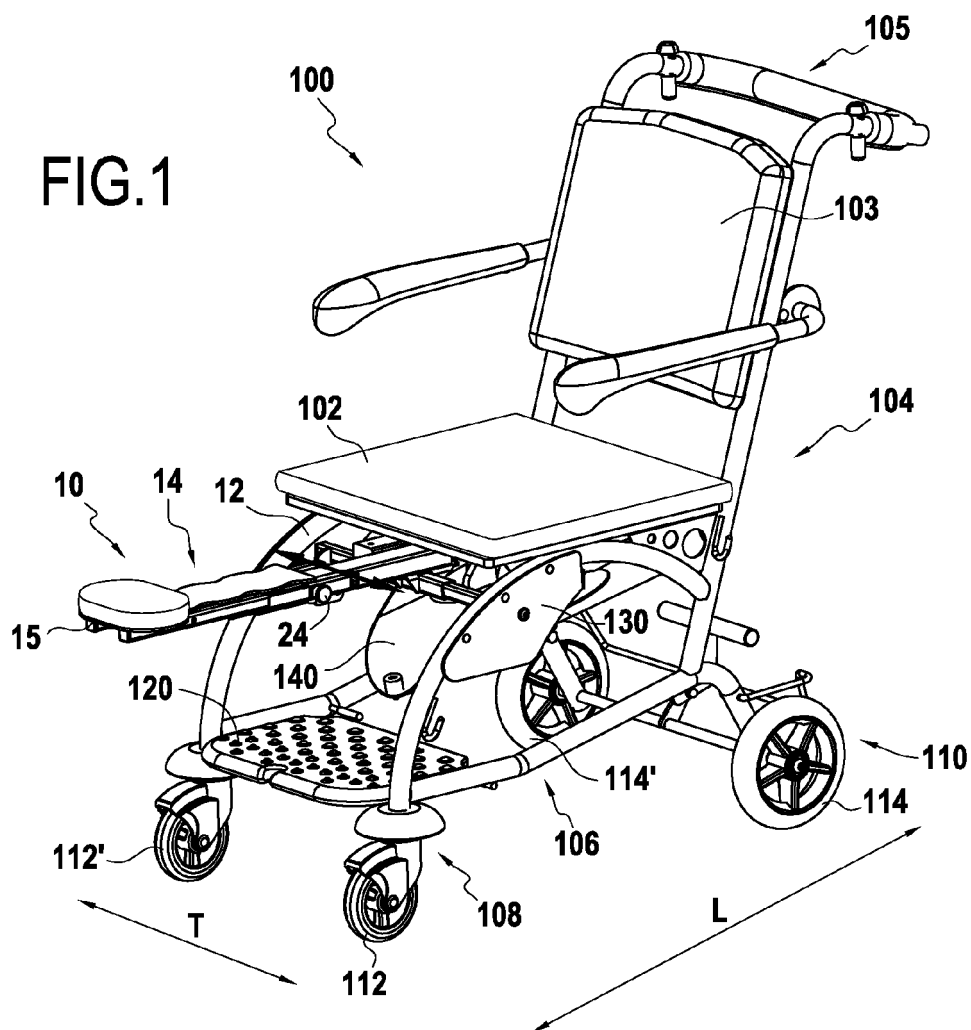
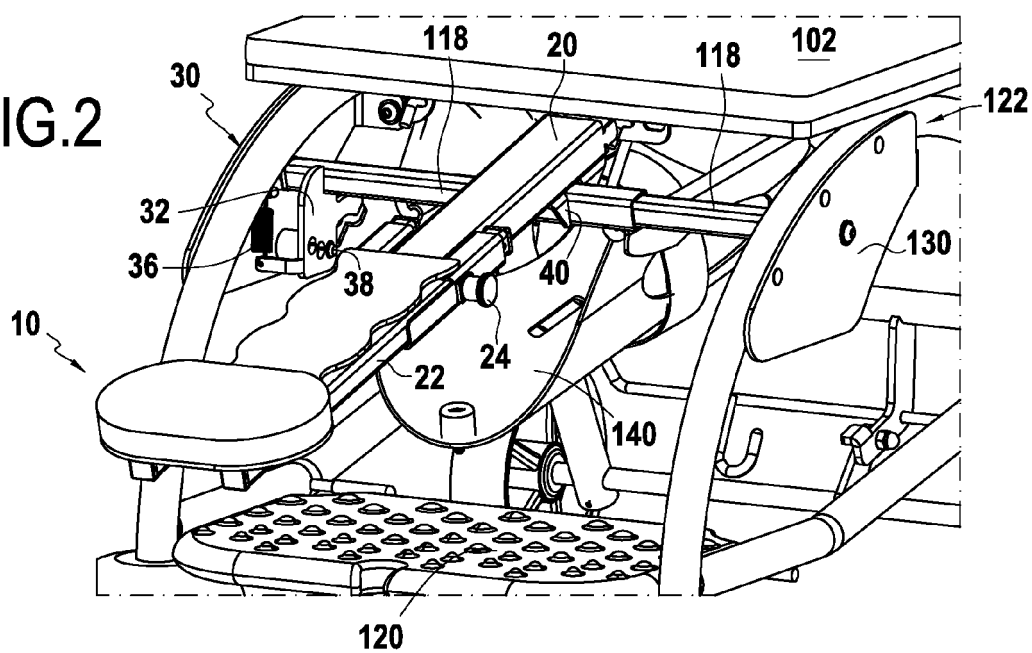


FIG.2



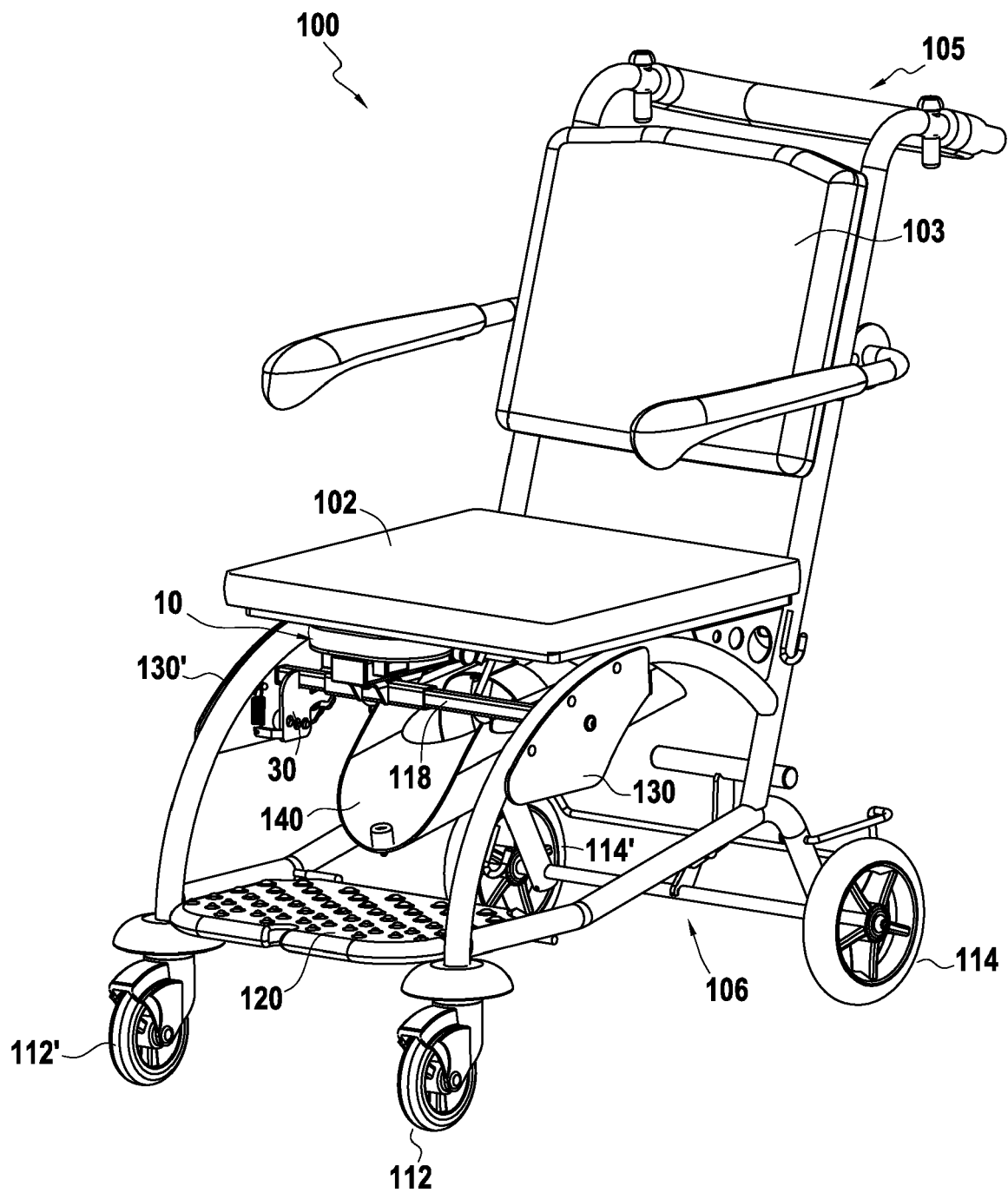


FIG.3

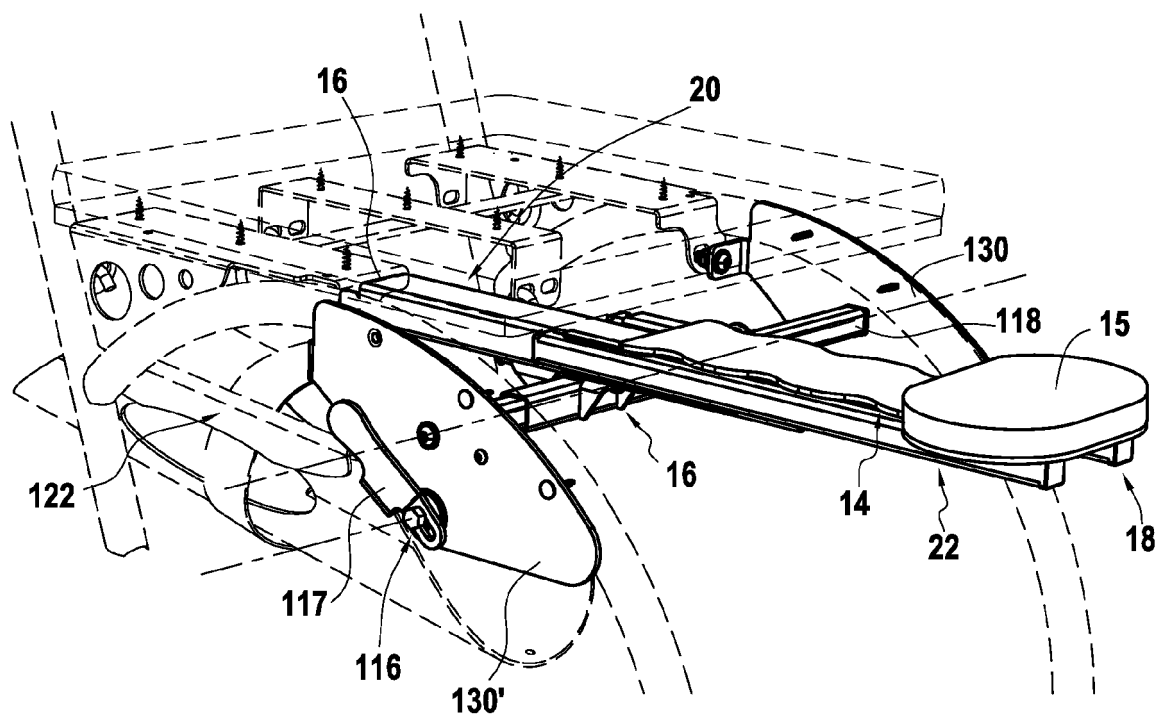


FIG. 4

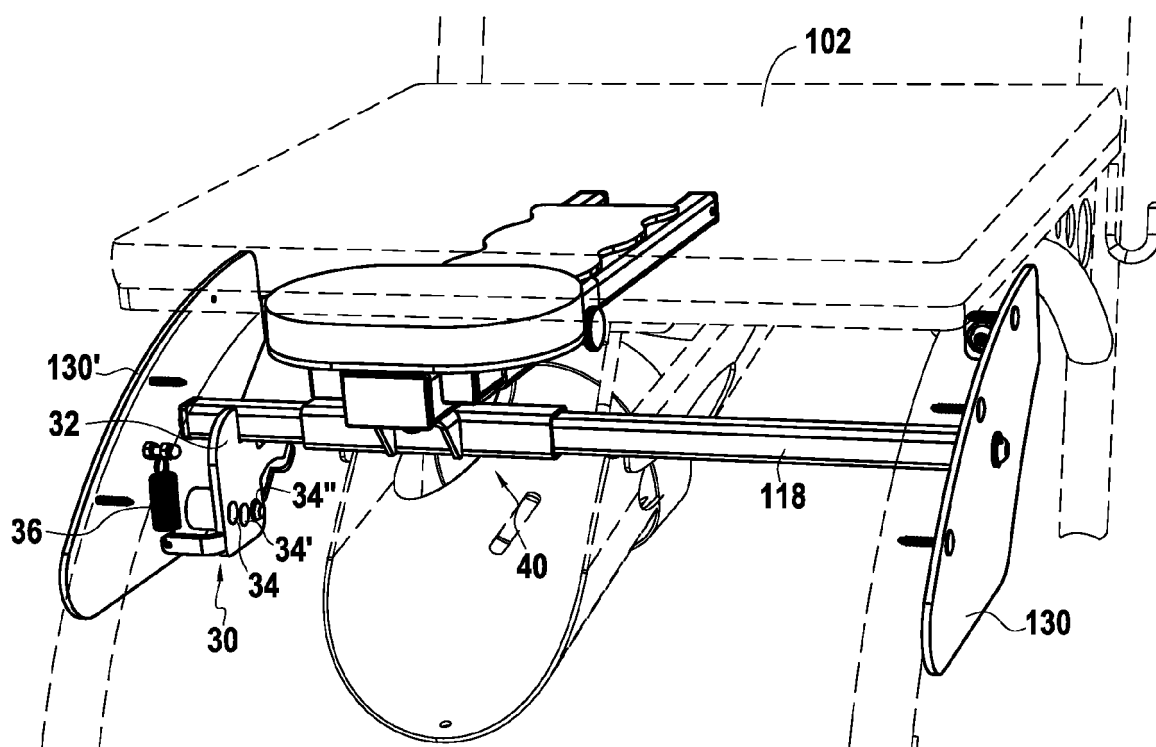
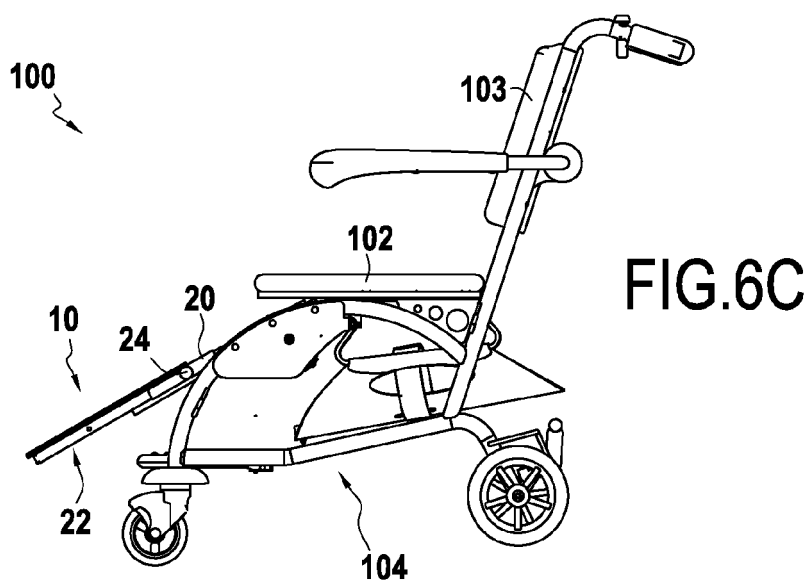
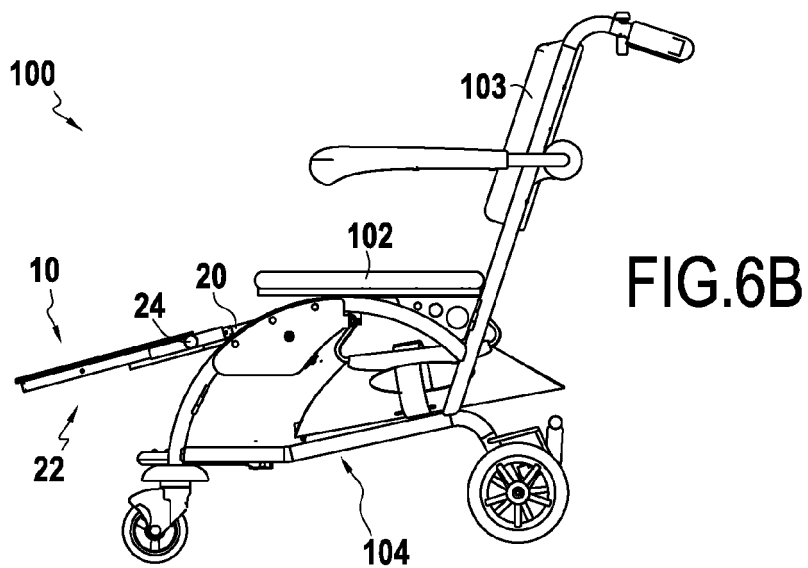
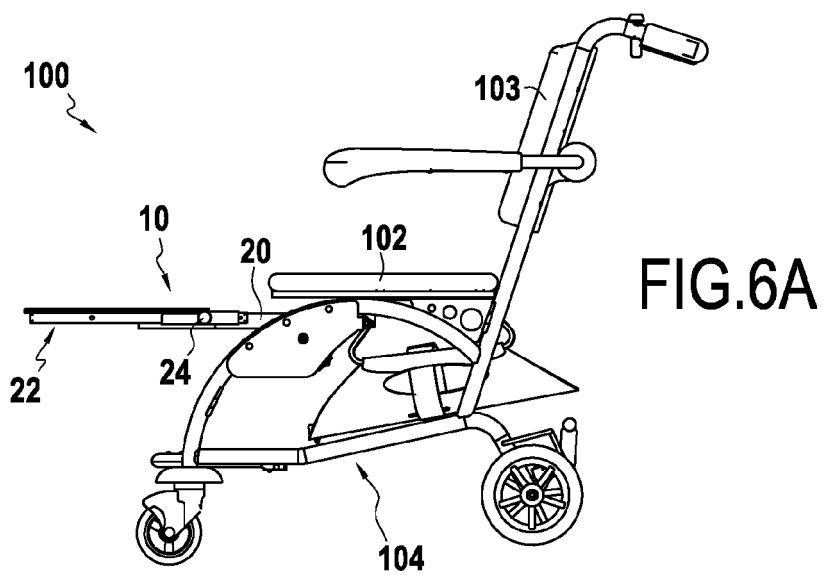


FIG. 5



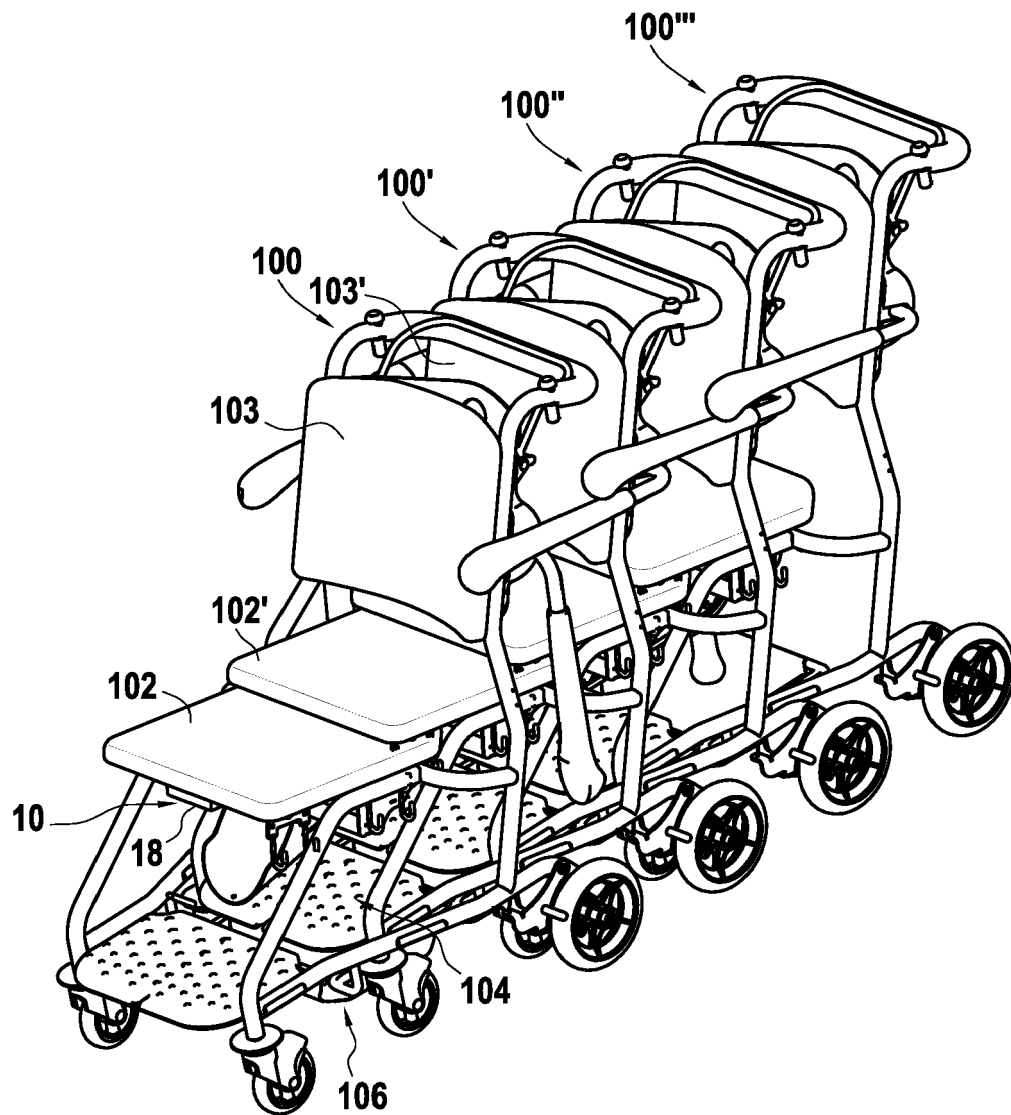


FIG.7



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 17 17 1442

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2 633 896 A (MARTIN THOMPSON HERMAN) 7 avril 1953 (1953-04-07) * figures 1-8 *	1-5,9, 10,13 11,12,14	INV. A61G5/12
Y	* colonne 1, ligne 8 - ligne 9 * * colonne 2, ligne 22 - colonne 4, ligne 20 *		
X	----- US 7 780 239 B1 (KWIATKOWSKI MARGARET E [US]) 24 août 2010 (2010-08-24) * figures 1-5 * * colonne 1, ligne 55 - colonne 2, ligne 27 * * colonne 2, ligne 59 - colonne 3, ligne 64 * * colonne 4, ligne 36 - colonne 5, ligne 14 *	1,2,9,10	
Y	----- EP 3 020 382 A1 (ACIME FRAME [FR]) 18 mai 2016 (2016-05-18) * figures 1-2, 5-6 * * alinéa [0094] - alinéa [0098] *	11,12,14	
A	----- US 2 746 527 A (LIEBICH JOHN C) 22 mai 1956 (1956-05-22) * le document en entier *	1-14	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A61G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 7 septembre 2017	Examineur Koszewski, Adam
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 17 17 1442

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-09-2017

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2633896 A	07-04-1953	AUCUN	
US 7780239 B1	24-08-2010	US 7780239 B1	24-08-2010
		US 7963611 B1	21-06-2011
EP 3020382 A1	18-05-2016	EP 3020382 A1	18-05-2016
		FR 3028175 A1	13-05-2016
US 2746527 A	22-05-1956	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82